

CCF et PFMP : après les deux réunions (15 et 22 novembre 2013) avec le ministère, l'intersyndicale nationale se positionne.

« Au début du mois de novembre, l'intersyndicale de l'enseignement professionnel (CGT Educ'action, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNETAP-FSU, SNETAA-FO, SUD Education, SNALC-FGAC, FAEN) s'est adressée au ministre de l'Education, Vincent Peillon, sur la question du mode de certification des diplômes de la voie professionnelle, CAP, BEP et Baccalauréat professionnel. Ceux-ci sont, aujourd'hui, principalement délivrés par un contrôle en cours de formation (CCF) dont la généralisation a provoqué une grande désorganisation de la scolarité des élèves, une aggravation des conditions de travail des personnels et présente une menace sur la valeur nationale des diplômes.

Deux réunions, les 15 et 22 novembre, viennent de se tenir au ministère sur l'organisation des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) et sur les CCF.

Sur ce premier point, les propositions du ministère iraient dans le sens d'une réduction de 4 à 6 semaines (22 semaines actuellement). La décision sera prise après une troisième réunion où seront également présents certains représentants patronaux de branches professionnelles. Cela reste à confirmer après arbitrage du ministre. **Pour les CCF, aucune piste n'a été clairement dégagée après ces deux premières réunions.** Les premières propositions, qu'avaient pu émettre la DGESCO, ou le cabinet du ministre, ne satisfont absolument pas les organisations syndicales.

Elles ne répondent ni aux préoccupations d'égalité de traitement des candidat-es lors de l'examen certificatif, ni au caractère national des certifications et certaines de ces dispositions risquent de peser encore davantage sur les conditions de travail des personnels.

L'intersyndicale de l'Enseignement Professionnel a donc décidé de se réunir à nouveau, le lundi 2 décembre, pour envisager la suite de l'action qu'elle a engagée de façon à peser sur les discussions en cours.

À l'évidence, l'intervention des personnels de la voie professionnelle sera nécessaire. L'évolution du mode de certification des CAP, BEP et Bac Pro, doit se faire notamment par **l'abandon impératif du "tout CCF"**, par la réaffirmation dans les faits du caractère national des diplômes.

L'enjeu est celui du maintien d'une véritable reconnaissance des niveaux V et IV de qualification professionnelle obtenus par les jeunes au sein de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire. »

Communiqué du 23/11/2013 de l'intersyndicale nationale de l'Enseignement Professionnel (CGT Educ'action, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNETAA-FO, SUD Education, SNALC-FGAC, FIDL)

L'intersyndicale EPP se réunira le 2 décembre prochain à 11 heures à la FSU.

Carte des formations

L'intersyndicale de l'EPP réagit :

L'intersyndicale académique de l'enseignement professionnel s'est réunie le mercredi soir dans nos locaux pour préparer les prochaines échéances concernant la carte des formations professionnelles (CAEN, GT et CTA). Ont participé à cette réunion le SNUEP-FSU, SE-UNSA, CGT-Educ, SNETAA-FO et SGEN-CFDT.

Mais avant d'analyser la situation actuelle et les différents axes de travail, elle s'est arrêtée sur un point majeur concernant la prochaine réunion du CAEN (Conseil Académique de l'Education National) qui doit se réunir le 2 décembre 2013 mais sans aucun document de travail.

L'Intersyndicale a considéré qu'un tel comportement met en cause le fonctionnement de ces instances et par conséquent limite le champ du dialogue social.

Suite à ça, l'intersyndicale de l'EP a fait appel aux fédérations présentes au CAEN (FSU, CGT, UNSA, FO et CFDT) pour protester contre ces méthodes... Et jeudi matin, nous avons reçu par mail un document de deux pages représentant les fermetures et ouvertures pour les rentrées 2014 et 2015 !

Tous les syndicats présents, SNUEP, CGT-EDUC, SNETAA-FO, SE-UNSA ET SGEN-CFDT, ont confirmé leur volonté de mener un travail collectif pour défendre l'enseignement professionnel public. Un travail de sensibilisation et de concertation a commencé. En plus, l'intersyndicale demande d'être reçue par le Rectorat et la Région.

Projet commun Région / Rectorat

Dans le tableau ci-dessous on trouve le projet de mesures issues du protocole présenté conjointement par le Conseil Régional et le Rectorat. Par contre le tableau de la page 3 représente les propositions du rectorat.

Etablissement		Formation	Projet de mesure
LP Henri Brulle	LIBOURNE 33	Bac Pro Technicien Menuisier Agenceur	Rentrée 2014 : Augmentation de structure: de 0,5 div de 15 élèves à 1 div de 30 élèves.
LP Henri Brulle	LIBOURNE 33	Bac Pro Technicien Fabrication Bois et Matériaux Associés	Rentrée 2014 : Fermeture (0.5 div de 15 élèves)
LP Charles Péguy	EYSINES 33	Bac Pro Technicien d'usinage	Rentrée 2015 : Fermeture pour transfert au lycée Kastler de Talence
Lycée Kastler	Talence 33	Bac Pro Technicien d'usinage	Rentrée 2015 : passe à 1 division de 30 élèves
LP Jean Garnier	MORCENX 40	Technicien Menuisier Agenceur	Rentrée 2015 : Fermeture
LP André Campa	JURANCON 64	Bac Pro Technicien d'usinage	Rentrée 2015 : Fermeture pour transfert au lycée Guynemer d'Oloron
LP Guynemer	OLORON St MARIE 64	Bac Pro Technicien d'usinage	Rentrée 2015 : Ouverture de 0.5 div
Lycée Louis de Foix	BAYONNE 64	BTS Conception et Réalisation Syst. Automatiques	Rentrée 2015 : Fermeture

Carte des formations / suite

Projet Rectorat

Etablissement		Formation	Projet de mesure
LP Jean Capelle	BERGERA C 24	MC Aide à domicile	Fermeture
LP Odilon Redon	PAUILLAC 33	CAP Préparation et réalisation ouvrages électriques	Fermeture de 0.5 div de 12 élèves
LP Odilon Redon	PAUILLAC 33	CAP Conducteur d'Installations de Production.	Ouverture de 0.5 div de 12 élèves
SEP Gaston Crampe	AIRE/ ADOUR 40	Bac Pro Pilote de ligne de production.	Fermeture
Jean Garnier	MORCENX 40	Préparation et réalisation ouvrages électriques	Fermeture « sans lien avec la carte de l'EPLE »
LYC Haroun Tazieff	ST PAUL LES DAX	MC Aide à domicile	Fermeture
Lyc de l'hôtel et du Tourisme	BIARRITZ	BTS Hôtellerie restauration	Augmentation de capacité d'accueil de 12 places.
Lyc de l'hôtel et du Tourisme	BIARRITZ	CAP Restaurant	Fermeture
LP Ramiro Arrue	ST JEAN DE LUZ	MC Aide à la création d'entreprise	Fermeture

Les propositions pour l'évolution de la Carte des Formations 2014-2015 sont quasiment inexistantes. Elles sont plus inquiétantes pour la rentrée 2015 avec des fermetures envisagées et des transferts de sections. Cela laisse néanmoins du temps pour réagir et agir.

MAIS, ce qui est loin d'être satisfaisant, c'est le manque de prospective de cette carte. En effet, quand on connaît les besoins de main-d'oeuvre pour certains métiers dans notre académie (hôtellerie, aide à domicile, logistique, industrie des procédés, textiles, conducteurs d'engins, vendeurs, maintenance, électronique, coiffure...et même secrétariat et comptabilité), il n'est pas compréhensible de constater qu'aucune dynamique d'ouvertures ou de renforcement de sections n'est envisagée.

C'est pourquoi nous avons demandé à nos responsables locaux de nous faire remonter les propositions internes d'évolution de la carte de leur établissement. Lundi 2 décembre, le CAEN (état, région, syndicats) se réunit au rectorat. Il est souvent repoussé faute de quorum (là, ce serait le 11). Cela laisse un peu de temps pour agir ENSEMBLE d'autant plus que la CF 2014 ne sera pas arrêtée avant la fin du mois de janvier.



Le SNUEP-FSU tiendra son 5^{ème} congrès à Dinard du 24 au 28 mars prochain. C'est un évènement important pour la vie démocratique de notre organisation.

Les CAP Publics, « croqués » par l'apprentissage...

Dans le précédent bulletin, nous faisons le constat que l'EN laissait de plus en plus sur le bord du chemin les élèves les plus fragiles. Ce que devrait confirmer l'enquête **PISA** du 3 décembre. En se penchant sur la réalité de la Carte des Formations, public, privé, apprentissage, dans notre Académie, cela devient une évidence. Dans le bâtiment par exemple, domaine où les besoins de main-d'œuvre restent toujours importants, le constat est flagrant : plus aucune section de **CAP carreleur** ou **CAP Couvreur** dans nos établissements publics alors que les CFA accueillent au total près de 300 apprentis dans ces sections (1 ou 2 CFA Bâtiment par département). Plus grave encore, là où l'on trouve une section dans le public, les CFA ont exactement la même à quelques kilomètres de distance : c'est le cas pour Coulaures ou Villeneuve sur Lot en **CAP Installation Sanitaire**, pour Coulaures encore, Morcenx, Villeneuve et Gelos en **CAP Peinture**, Coulaures encore et toujours en **CAP Plâtrier**...Et après, bien évidemment, on nous dira que ces sections n'accueillent pas suffisamment d'élèves et qu'il faudrait peut-être penser à rationaliser l'offre de formation, et patati, et patata...Difficile de marcher avec tant de boulets aux pieds...

C'est aussi le cas dans d'autres domaines comme la maintenance automobile ou les cycles et motocycles : un peu plus d'une centaine d'élèves accueillis dans nos 5 établissements publics en **CAP Maintenance auto, option Véhicules particuliers**, concurrencées directement par 8 CFA accueillant près de 300 apprentis ! Même chose pour **l'Option Cycles et motocycles** : 1 dans le public (Mauléon), 3 en CFA (Boulazac, Bordeaux, Bayonne)...Ou alors de l'absence totale, en formation initiale sous statut scolaire, du **CAP Froid et Climatisation** que l'on retrouve par ailleurs en Lycées privés à Bergerac et Hasparren et en CFA à Bordeaux, Morcenx et St Paul Les Dax...Voilà pourtant bien une section porteuse dans notre Région Aquitaine !

Est-ce assez clair ??? Mais ce constat fait, il n'est nullement question de baisser les bras. Le combat continue pour défendre la formation initiale sous statut scolaire. Nous savons tous ce que le service public peut apporter à nos jeunes les plus en difficultés. Ne perdons pas notre fierté de les accueillir et de les former pour s'insérer au mieux dans la vie active et citoyenne.

PS : on va bien sûr trouver de grands humanistes pour nous proposer d'ouvrir des sections CAP dans nos LP sous le statut d'UFA ! Mais on ne répètera jamais assez que l'on donne en LP à nos gamins, 3 fois plus de temps de formation technique et générale, qu'en reçoit un apprenti en CFA ou en UFA* ! Par ailleurs, voilà ce qu'on pouvait lire dans le B.O n°5 du 29 janvier 2009, suite à la mise en œuvre de la « rénovation » de la voie professionnelle : « L'offre de formation courte du CAP en 2 ans est renforcée lorsqu'elle débouche directement sur l'emploi. » ! Mais il n'était pas précisé le type d'établissements qui en sortirait renforcé...Dans le même ordre d'idées, on dénombrait dans notre Académie **4743** élèves en CAP, LP publics et privés*, à la rentrée **2009** (au début de la rénovation) et **4745** à la rentrée 2012. Quelle progression !!!

* Près de **10000** apprentis en CFA/UFA, niveau **CAP**, en Aquitaine, nombre en augmentation constante.

* Le privé enseignement professionnel représente un peu moins de 20% des élèves au niveau CAP. (Sources Insee, Education nationale et Région Aquitaine).

STATUT DES ENSEIGNANTS : lézards ou pas ???

Le Ministère vient d'ouvrir, en ce mois de novembre, des négociations sur la « refonte » du statut des professeurs. Rappelons, pour les plus jeunes, que la plupart des décrets qui nous régissent datent de 1950. Nos stagiaires, ex-contractuels, pénalisés par la fameuse règle dite du butoir, le découvrent en ce moment en recevant leur reclassement (indigne) !!! C'est ainsi que d'après ce décret de 1950, les Certifiés sont tenus à 18 heures d'enseignement ainsi que les PLP, depuis 2000, par modification du présent décret :

« Contrairement aux autres salariés, le temps de travail des enseignants n'est pas défini sur la base d'une durée hebdomadaire, mais sur la base d'« obligations réglementaires de service » (ORS) fondées essentiellement sur des activités d'enseignement. Dans le second degré, l'ORS est déterminée par le corps d'appartenance de l'enseignant. Les professeurs agrégés ont une obligation réglementaire de 15 heures. Leurs collègues certifiés, professeurs de lycée professionnel (PLP) et professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) ont une ORS de 18 heures. Les professeurs d'éducation physique et sportive doivent assurer 20 heures d'enseignement. » education.gouv.fr

Donc, comme les professeurs restent des fonctionnaires, le temps de travail **effectivement** décompté, devant élèves, n'est pas de 35 heures par semaine (soit 1607 heures par an) pour les Certifiés et PLP mais de 18×36 (nombre de semaines de cours) soit 648 heures par an. Mais comme la base des 35 heures n'existent pas vraiment pour les enseignants, celle-ci reste fixée à 39 heures par semaine (demandez aux Chefs de travaux...) ! Ce qui revient à dire (si vous suivez toujours...) que nos 18 heures de travail sont donc coefficientées 2,16 ($39:18 = 2,166666$) puisque tout le monde sait que le temps effectif d'un professeur du secondaire se situe entre 39 h et 41 h de travail par semaine (préparations, corrections, réunions obligatoires...). Si on recalcule tout cela, voilà le résultat : $2,166666$ (coefficient) \times 36 (nombre de semaines de l'année scolaire) \times 18 (heures de cours) = **1404 heures par an que nous devons à l'EN.**

Revenons donc à nos moutons. Le Ministère se proposait dès le début de ces négociations de redéfinir ce temps de travail sur **1607 heures**, celui de l'ensemble des fonctionnaires, site education.gouv.fr :

« Il suffit ensuite de fixer une base réglementaire en terme d'heures à effectuer annuellement et de fixer des coefficients en fonction du temps passé à certaines tâches ou à chaque catégorie de tâches. Le décret 200-815 qui fixe à 1607 heures les obligations des fonctionnaires paraît une base réglementaire suffisante...La référence aux obligations communes (1607 heures) accrédiitera aux yeux de l'opinion l'idée que les enseignants ne font pas « que » 15, 18 ou 26 heures de travail hebdomadaire. »

La FSU et ses syndicats (ainsi que d'autres organisations), a immédiatement réagi : « La référence aux 1607 heures doit être abandonnée dans la mesure où elle est porteuse d'une annualisation du service des enseignants et peut donner ainsi lieu à des exigences locales en matière de service. » Aux dernières nouvelles, le Ministère aurait reculé sur cette proposition !

Mais restent néanmoins des interrogations. Pourquoi une telle proposition ? Que cachait-elle ? Si c'était pour augmenter le temps de travail sur la semaine ou sur l'année, si c'était pour donner plus d'autonomie aux chefs d'établissement afin de nous imposer des charges supplémentaires, hors élèves, en relation avec **les très mauvais résultats de l'enquête PISA qui se profilent pour le 3 décembre**...il est évident que notre forte opposition va perdurer .

La refonte du statut de 50 est nécessaire mais pas pour qu'elle se traduise par des régressions. Si c'est pour améliorer le reclassement des Collègues stagiaires, si c'est pour la prise en compte de l'ISOE dans le salaire et donc dans le calcul des pensions, si c'est pour intégrer dans les 18 heures le temps de travail pour la concertation ou bien d'autres tâches non rémunérées, il est évident que l'on regardera tout cela avec beaucoup d'attention.

Donc, en tout état de cause, il nous faut rester extrêmement vigilants par rapport à l'évolution de notre statut car les couleuvres peuvent se glisser partout...

CONTRACTUELS : Compte rendu de la CCPA

(Commission Consultative Paritaire Académique) du 26/11

La FSU y était représentée par Denis Vilar (SNES) et Armelle Chagnaud (SNUEP). Elle était présidée au Rectorat par Mme Gaudy, DRH en présence de Mme Blanc, DPE.

Points essentiels abordés :

* **Bilan de rentrée** : le Rectorat reconnaît les nombreux problèmes posés par les retards dans l'affectation des CT et la non consultation des organisations syndicales. Cela serait lié à l'affectation des Contractuels admissibles (titulaires d'un M1, 6 heures de service). Au final, augmentation des Contractuels en lycées, diminution en LP. Pour l'ensemble, il est constaté une baisse des quotités d'affectation. 23 Collègues supplémentaires se sont vus proposer un CDI dont 3 sur temps incomplet. La FSU a demandé un bilan complet de la situation (CDI, quotités d'affectation...)

Important : une grille nationale de rémunération pour les CT en CDI est en préparation. A suivre de près...

* **Evaluation des CT** : le Rectorat se dit être satisfait du protocole de suivi particulier des CT qui rencontraient des difficultés l'an passé. Même pas une dizaine auraient été concernés. Le dispositif est reconduit cette année.

* **Concours réservés** : le bilan est satisfaisant en ce qui concerne la forte augmentation du nombre de reçus liée aux postes offerts. Mais le point noir demeure la préparation aux différents concours, inexistante ou presque faute de financement. D'où l'idée du Rectorat d'un serveur spécial (forum avec les formateurs), au moment des inscriptions. Peu de candidats y ont posé des questions... La FSU a fait remarquer que ce forum ne pouvait intéresser vraiment que les nouveaux inscrits (sur dossier RAEP par ex.). Pour tous les autres, cela n'apportait rien de plus. Elle revendique des journées de formation et de rassemblement pour tous.

Important : le service juridique du Rectorat va vérifier la non prise en compte des vacances pour l'éligibilité aux concours. Par ailleurs les lauréats qui n'ont qu'une licence n'auront pas besoin de M2. Aucun concours sans avoir le M2 après 2016. Pour les CT, pas de problèmes de réemploi pour ceux en CDI ; pour les CDD, gros point d'interrogation...!

* **Remboursements des frais de déplacement** : la FSU a lourdement insisté sur les difficultés pour beaucoup de CT à rentrer quotidiennement leurs frais de déplacement à travers DT Ulysse. Le Rectorat conseille un relevé mensuel à voir avec le chef d'établissement. Il reconnaît néanmoins les problèmes posés par ce logiciel... C'est la moindre des choses ! L'enveloppe pour ces indemnités a été abondée ce qui pourrait réduire les blocages.

En conclusion, tout le monde a insisté sur les inquiétudes fortes des stagiaires ex-contractuels quant à leur participation au mouvement sans bonifications particulières. Mais pour la FSU, ceux qui sont déjà partis les autres années, ne doivent pas être oubliés...
Armelle Chagnaud



Le samedi 30 novembre, 3000 personnes ont défilé dans les rues de Bordeaux. Derrière un slogan : "**Marchons contre le racisme, avant que le racisme ne nous marche dessus**"